

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**
p 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

LUTTE
OUVRIÈRE
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1988 - 8 septembre 2006 - prix : 1 €

**UMP, UDF et PS
concurrents
mais tous d'accord
pour de nouveaux
cadeaux au patronat**

**Fusion
Suez-GDF**

**Gag de
France**
p 9

**Immigration
Sarkozy
et Royal
sur la même
longueur
d'onde**
p 5

Rentrée scolaire
p 12

**Encore moins d'enseignants
et de moyens pour l'école,
mais le ministre est content**



Sommaire

Politiciens en campagne

- P 4** ■ Sarkozy et le droit de grève
■ Bayrou cherche à faire son trou
- P 5** ■ Ségolène Royal et l'adhésion aux syndicats
■ Sarkozy, Royal et l'immigration

Tribune

- P 4** ■ Le gouvernement au patronat : que je t'aime, que je t'aime...

Dans le monde

- P 6/7** ■ Les USA face à la guerre civile en Irak
■ États-Unis : un an après le cyclone Katrina
■ Chili : la fin de la grève des mineurs
■ Palestine : la situation catastrophique à Gaza
■ Mexique : la population de Oaxaca en révolte

Leur société

- P 8** ■ L'exonération de cotisations pour les petites entreprises
■ Les chiffres truqués du chômage
■ Le remboursement de la prime pour l'emploi
- P 9** ■ La fusion Suez-GDF
- P 11** ■ Limoges : la grève de la faim des sans-papiers

Dans les entreprises

- P 10** ■ Les retraités de la sidérurgie
■ Villepin à Sallanches
■ SNCF Paris-Sud-Ouest et gare de Nantes
■ JDC Imprimerie - Torcy (77)
- P 11** ■ Amiante : Alstom condamnée
■ Les profits du textile français
■ Kuhn Nodet - Montereau (77)

Rentrée scolaire

- P 12** ■ Le ministre se félicite
■ Les collèves "ambition-réussite"
■ Le financement de l'école privée par les communes
■ L'augmentation de la fréquentation des établissements privés

• Expulsés de Cachan

Un logement, des papiers, une école pour tous !

Au moment où nous écrivons, cela fait trois semaines que les expulsés de Cachan sont entassés à 200 dans un gymnase. Jusqu'à maintenant, volontairement, le gouvernement ne propose aucun relogement correct. Les seules offres ont été provisoirement des hôtels de type « Formule 1 », dans des zones industrielles, sans possibilité de faire la cuisine, sans tenir compte des lieux de travail et de scolarisation, et assortis de loyers, si les familles souhaitent y rester, qu'elles ne pouvaient pas payer.

Des hébergements, eux aussi provisoires, mais dans des conditions moins scandaleuses, proposés par des maires ont été refusés par le préfet, comme un

foyer vide pour jeunes travailleurs de 300 chambres à Cachan, ou les locaux inoccupés du CEA à Limeil-Brévannes.



• Dépassements d'honoraires

Quand un obstétricien accouche d'une insanité

Pendant l'été, des syndicats de chirurgiens, gynécologues-obstétriciens et anesthésistes des cliniques privées avaient lancé un appel à la grève. Ils demandaient des augmentations de leurs honoraires et des aides pour faire face aux augmentations de leurs primes d'assurance. Le gouvernement, aux petits soins, avait très vite répondu favorablement à leurs revendications. Chirac prenait leur défense en Conseil des ministres et Xavier Bertrand, le ministre de la Santé, annonçait la prise en charge par la Sécurité sociale des deux tiers de leurs primes d'assurance et l'ouverture de négociations pour des augmentations d'honoraires.

Eh bien, cela n'a pas suffi à ces syndicats, qui ont appelé leurs adhérents à augmenter, dès le 1^{er} septembre, leurs hono-

raires d'environ 8 %. Avec un parfait cynisme, le président du Syndicat national des gynécologues et obstétriciens de France, le docteur Cousin, a déclaré que si cette mesure « ne convient pas aux patients, il faut qu'ils aillent à l'hôpital se faire soigner par des praticiens à diplôme étranger ». Devant le tollé provoqué par ces propos insultants, tant à l'égard de l'hôpital public que des médecins qui y travaillent, Cousin dit aujourd'hui n'avoir jamais voulu être méprisant envers ces médecins étrangers. Mais les paroles ne volaient vraiment qu'avant qu'on soit capable de les enregistrer. Ce qui a été dit, a été dit. On comprend que ce genre de médecin ne tienne pas à la clientèle des pauvres : ce n'est pas elle qui peut leur rapporter le plus.

Cédric DUVAL

Sarkozy, à l'université d'été du Medef, a même eu le culot d'ironiser sur ce drame : « Quand les expulsés se sont installés sur le trottoir, j'ai fait évacuer le trottoir et le maire PS de Cachan a décidé de les accueillir dans le gymnase. Eh bien maintenant, c'est son problème. » Et cela a bien fait rire cette assemblée de patrons !

Les enfants ont pu effectuer, lundi 4 septembre, leur rentrée scolaire, mais la police tourne en permanence dans le quartier du gymnase, multipliant les contrôles au faciès. Chaque jour, plusieurs personnes sont arrêtées. Les policiers procèdent à des interpellations de squatters relogés en hôtel par la préfecture, dont certains sont maintenant en centre de rétention, menacés d'expulsion. Un couple détenu a même été séparé de son enfant de deux ans et demi, placé en foyer d'Aide sociale à l'enfance, avant que le ministère de l'Intérieur, étant donné l'état de santé précaire de l'enfant, ne

revienne sur cette mesure, sans régulariser pour autant cette famille. Désespérés, sept sans-logis du gymnase sont en grève de la faim depuis le 22 août.

Plusieurs Maliens sans papiers ont déjà été expulsés. Pour éviter que se répètent des incidents empêchant ces expulsions lors des embarquements en avion, le gouvernement recourt maintenant à des pilotes sélectionnés pour leur adhésion à cette politique, comme cet ancien maire UMP aux commandes de l'avion sur lequel le jeune Nigérian Jeff a été expulsé la semaine dernière. Lorsque des passagers ont protesté, ce pilote a fait monter la police à bord pour arrêter et débarquer les protestataires.

Devant de tels agissements révoltants du gouvernement, il faut marquer notre solidarité avec les expulsés de Cachan qui réclament un logement, des papiers, une école.

Louis BASTILLE

Lutte Ouvrière appelle à participer à la manifestation le samedi 9 septembre à 15 heures, place de la République à Paris



À lire :

Édité par Lutte Ouvrière
Prix : 6 euros

Vous pouvez vous le procurer auprès de nos militants ou en écrivant à :

Lutte Ouvrière
BP 233 - 75865 Paris Cedex 18

Joindre un chèque de 7 euros (frais d'envoi inclus) à l'ordre de Lutte Ouvrière

LUTTE OUVRIÈRE

(Union Communiste (Trotskyiste)
membre de l'Union Communiste Internationaliste)

L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui communisme et socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est éditée par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1^{er} janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 - 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 1009185576.

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Editions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin.

Lutte Ouvrière sur Internet :

www.lutte-ouvriere.org
www.union-communiste.org
e-mail : journal@lutte-ouvriere.org

Téléphone : 01 48 10 86 20
Télécopie : 01 48 10 86 26

Soutenez-nous financièrement

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : « Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière » et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 Paris Cedex 18.

Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti Lutte Ouvrière conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

Adresser toute correspondance à : LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18

ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Ci-joint la somme de :
par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière
ou virement postal : ccp 26 274 60 R PARIS

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	10 numéros
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	21 €
USA, Canada	35 €	70 €	25 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	32 €

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

L'éditorial

d'Arlette Laguiller

Éditorial des bulletins d'entreprise
du 4 septembre



Le parti au pouvoir, l'UMP, a été le dernier à organiser ce spectacle destiné à attirer les médias que les formations politiques appellent « université d'été ». Le grand ordonnateur du spectacle, Sarkozy, a fait donner Johnny Halliday et quelques autres, paraît-il pour plaire aux jeunes. Mais il n'est pas dit que la présence à ses côtés du rappeur Doc Gynéco ait gommé dans la mémoire des jeunes de banlieue d'avoir été traités de « racailles » dont il fallait se débarrasser à coups de Kärcher.

Côté politique, Sarkozy a insisté sur sa volonté de rupture. Pas avec la politique antiouvrière du gouvernement, bien sûr. De ce côté-ci, Sarkozy veut continuer à sévir, comme le gouvernement dont il fait toujours partie, mais en faisant plus encore pour servir la soupe au grand patronat. Ovationné debout au rassemblement du Medef, il a promis aux patrons de restreindre le droit de grève.

Il ne suffit évidemment pas de se faire applaudir par un parterre de patrons pour que les travailleurs acceptent que ce genre de projet soit appliqué. Mais les intentions de Sarkozy sont claires : il veut gouverner à droite d'une manière encore plus autoritaire pour aggraver le sort du monde du travail, afin de pouvoir combler encore plus le grand patronat.

La rupture, dans la bouche de Sarkozy, consiste surtout à dire à Chirac : « Ôte-toi de là que je m'y mette » !

Quant au gouvernement, il vient de supprimer les charges patronales sur le smic pour les entreprises de moins de 20 salariés. Le Medef, jamais content, a aussitôt demandé que la mesure soit élargie aux entreprises de moins de 50 salariés. Et de prétendre que ce genre de mesure soulage les petits patrons, en même temps qu'elle les incite à créer des emplois.

Mais ces prétendues petites entreprises sont souvent des sous-traitants de plus grosses, quand elles n'en sont pas des filiales. La suppression des charges patronales gonflera encore le profit des grosses entreprises et le revenu de leurs actionnaires. Et quant aux créations d'emplois, même la très officielle Cour des comptes

Des bateleurs de foire, mais malfaisants

affirme poliment que ce n'est pas démontré.

Chaque suppression de charges représente, en revanche, une nouvelle diminution de recettes pour la Sécurité sociale. Et le gouvernement brandira le déficit de la Sécurité sociale pour expliquer qu'il faut baisser les remboursements, accepter de nouveaux forfaits à la charge des assurés et de nouvelles amputations des pensions de retraite et des allocations de chômage.

Le gouvernement a le culot de prétendre que le chômage baisse et s'en glorifie. Cela ne convaincra pas les travailleurs qui ont dans leur famille des chômeurs ou des précaires. Les chiffres du gouvernement sont des mensonges résultant de manipulations statistiques. Un emploi précaire de deux jours suffit pour qu'un chômeur soit rayé des listes, sans parler de toutes les pressions sur les employés de l'ANPE, pour les obliger à radier des chômeurs sous n'importe quel prétexte.

Les travailleurs ont toutes les raisons d'être écoeurés par ce gouvernement et de souhaiter en être débarrassés, car c'est tout ce que mérite ce gouvernement réactionnaire et cyniquement antiouvrier. Mais, malgré leurs différences de langage, ce que les dirigeants de la gauche ont en commun avec la droite, c'est qu'ils ne veulent pas s'en prendre, pas plus que le gouvernement en place, aux profits patronaux. Cela signifie que la gauche, même revenue au pouvoir, ne fera rien pour empêcher les patrons de licencier, de délocaliser ou de remplacer les CDI par des contrats précaires. Elle ne les obligera pas à augmenter les salaires, alors que les hausses de prix font dégringoler le pouvoir d'achat, même pour les salariés qui ont un emploi stable.

Les élections de 2007 peuvent aboutir à un changement de président et de gouvernement. Mais pour changer le sort du monde du travail, pour stopper l'offensive du patronat, il faut la riposte des travailleurs. Une riposte d'une ampleur telle que, quel que soit le président, le patronat soit obligé de céder.

Arlette LAGUILLER

Fêtes régionales de Lutte Ouvrière

Lyon

samedi 23 septembre
à partir de 17 heures
et dimanche 24 septembre
de 12 à 19 heures

à Saint- Priest

Espace Mosaïque
47-49, rue Aristide-Briand
(route d'Heyrieux)

Dans le cadre de cette fête, un

**meeting
d'Arlette Laguiller**

Entrée libre au moment du meeting :
dimanche à 16 h 30

Toulouse

du samedi 23 septembre à partir de
18 heures au dimanche 24
septembre jusqu'à 19 heures

**Au parc de la Mounède
(Saint-Simon)**

Rennes

samedi 30 septembre
de 15 heures à minuit

Centre social Carrefour 18
7, rue d'Espagne, métro Henri-Fréville

Lille

samedi 7 octobre
de 15 heures à minuit
à Villeneuve-d'Ascq

Orléans

Samedi 7 octobre
salle des fêtes de Saran

Le Mans

Samedi 14 octobre,
à partir de 16 h 30
salle Pierre-Guédou

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

Le gouvernement au patronat : que je t'aime, que je t'aime...

Le gouvernement sait que le mécontentement grandit parmi les travailleurs, face à des salaires, pensions et indemnités de chômage toujours plus maigres. Il sait que certains utiliseront le bulletin de vote comme carton rouge, aux prochaines présidentielle et législatives de 2007. À moins que la colère n'éclate avant. De Villepin n'a pas oublié les mésaventures de feu son CPE et en garde quelque crainte. Lui et son compère Borloo viennent donc d'annoncer quelques mesures soi-disant destinées à favoriser le pouvoir d'achat des plus « modestes ». Ils les présentent comme « nouvelles » et « sociales ». Parlons-en !

Première mesure : la création d'un « chèque transport » au 1^{er} janvier 2007 qui prétend atténuer les effets de la hausse des carburants. Mais primo son montant de 100 ou 200 euros par an ne représente pas plus de 2 ou 3 pleins d'essence, deuxio les patrons ne seront pas obligés de le donner et les syndicats devront aller palabrer et quémander, tercio elle sera financée pour moitié par l'État sous la forme d'exonérations de charges sociales pour l'employeur. La compensation repose donc sur le budget public (nos impôts !). Le gouvernement fait donc bien une fleur... mais au patronat !

Deuxième mesure : l'augmentation de la prime pour l'emploi. Cette prime annuelle versée par l'État, sous forme de crédit d'impôt, aux salariés qui ne gagnent qu'entre 0,3 et 1,4 fois le Smic, concerne 9 millions de ménages. Son montant passerait, pour un célibataire au Smic, de 714 à 940 euros. « Presque un 13^e mois pour ceux qui sont au Smic », se glorifie Villepin qui, lui et bon nombre de ses semblables des beaux quartiers, gagnent vingt fois plus avec transports gratuits. À noter que cette prime avait été créée en 2001 par Jospin pour encourager à garder ou prendre un emploi, tellement la différence était minime entre les bas salaires et les allocations chômage ou le RMI. Mais si le nombre de chômeurs recensés officiellement avoisine toujours les 3 millions, six ans plus tard, avec ce que cela signifie de baisse de revenus, de misère et de précarité pour les familles populaires, la forte hausse du nombre des salariés bénéficiaires de la prime a fait doubler et passer à 4,2 milliards

d'euros la somme payée par l'État. Gouvernements de gauche comme de droite se sont donc relayés pour déboursier afin que les patrons maintiennent des salaires au plus bas et continuent à gonfler ainsi leurs profits. Et l'augmentation de la prime, bienvenue pour ceux qui gagnent moins de 1 000 euros par mois, est loin de compenser l'augmentation des prix. La privatisation prévue de GDF dans le cadre de la fusion avec Suez est de nature à faire flamber les prix du gaz, après ceux de l'électricité, ceux des loyers, ceux des produits d'alimentation frais, ceux des fournitures scolaires...

Troisième mesure : la suppression de toute cotisation de sécurité sociale patronale sur les salaires au Smic ou moins, pour les entreprises de moins de 20 salariés. Cela inciterait les petits patrons à embaucher ? Belle blague ! Mais cela va surtout les encourager à ne pas payer plus que le Smic, pour rester gagnants au jackpot. La multiplication de ce genre de mesures, depuis des années, fait que le coût des exonérations de cotisations a été multiplié par 10 en 10 ans, passant de 2 à 24 milliards en 2006. C'est ainsi que le quart des dépenses publiques soi-disant « pour l'emploi »... file dans les caisses du patronat (qui n'a jamais autant licencié que ces dernières années).

Les écoles, les hôpitaux, les transports en commun attendent... mais les profits continuent à grimper, les riches à s'enrichir et « certains très hauts salaires à être déconnectés de toute réalité ». C'est Villepin qui le dit et évoque « un malaise » !

Ouais, y'a comme un malaise... Il ne dépend que des travailleurs, de nous tous, de gripper cette machine infernale et de mettre fermement à l'ordre du jour notre programme d'interdiction des licenciements, d'embauches massives dans les services publics et d'augmentation substantielle et générale des salaires (1 500 euros minimum et 300 euros d'augmentation pour tous). Dans les entreprises et dans la rue.

Car ce n'est ni dans leurs salons ni dans leurs bureaux de vote que nous arracherons satisfaction.

Éditorial des bulletins d'entreprise *L'Étincelle* publiés par la Fraction du Lundi 4 septembre

Politiciens en campagne

Quand Sarkozy part en guerre contre le droit de grève

« Lorsqu'il y a un conflit et une grève, (...) la loi doit prévoir que, dans les huit jours, soit organisé un vote à bulletins secrets pour en finir avec la dictature de certaines minorités. »

Ces combattifs propos réactionnaires tenus par Sarkozy devant l'université d'été du Medef ne pouvaient que plaire à ce public de patrons qui en connaissent un rayon en matière de « dictature d'une minorité », habitués qu'ils sont à décider seuls ou en petit comité de l'avenir de leurs salariés, voire d'une ville ou d'une région, en s'exonérant même, bien souvent, de respecter les lois déjà existantes.

Le respect de la volonté du plus grand nombre n'est pas le souci de Sarkozy dans cette affaire car, lorsque des travailleurs décident de faire respecter leurs

droits en faisant grève, fussent-ils même une minorité, ils représentent toujours plus que leur patron. Et cela fait plus de 120 ans que le droit de faire grève est reconnu à chaque salarié.

Mais Sarkozy est en campagne électorale et il est toujours bon de plaire à tout un public de petits, moyens et grands patrons et à tout un milieu réactionnaire.

Cela donne certes une indication sur ce que Sarkozy président pourrait proposer. Mais de là à passer aux actes, à interdire dans les faits le droit de grève, c'est-à-dire le droit de se défendre, il y a encore loin entre les désirs de Sarkozy et de sa clientèle et leur réalisation.

Alain VALLER

Bayrou cherche à faire son trou

Depuis quelques mois, Bayrou cherche la bonne posture pour se démarquer de la majorité UMP... qu'il avait soutenue sans défaillance pendant quatre ans. Il va, dit-il, voter contre la fusion entre GDF et Suez. Tout récemment, histoire de se donner un profil social, il a fustigé la « multiplication des avantages fiscaux et les baisses d'impôt » favorables aux plus riches. Il a même égratigné Sarkozy, en évoquant les liens d'amitié de ce dernier avec des hommes comme Bouygues, Lagardère et Dassault, et en insinuant que ceux-ci n'étaient pas forcément sans rapport avec le traitement de faveur dont il bénéficiait sur les chaînes de télé que possèdent ces hommes d'affaires.

Mais ces piques n'empêchent pas Bayrou de proclamer comme Sarkozy que « chacun doit être libre de travailler plus », et de rester, sous l'éternel prétexte de lutter contre le chômage, un fervent défenseur des baisses de charges sociales, proposant même de donner à chaque entreprise la possibilité de créer deux emplois qui en seraient totalement exonérés.

Bayrou s'efforce d'apparaître comme un rassembleur, un « centre » autour duquel pourraient se recomposer la

droite et la gauche parlementaires. Candidat à la présidentielle, il se propose, a-t-il déclaré lors de son intervention à l'université d'été de l'UDF, de « constituer un gouvernement d'ouverture, une majorité nouvelle » composé d'hommes de droite comme lui et d'hommes de gauche comme Strauss-Kahn et quelques autres, car le drame d'après lui est que « des gens qui partagent exactement les mêmes valeurs » ne puissent travailler ensemble. Sur le fond, quand il affirme que peu de choses séparent la droite et le Parti Socialiste, il n'a pas tort. Une alliance de cette droite et de la gauche parlementaire ne serait pas contre nature. Elle ne prouverait pas que Bayrou serait devenu un « homme de gauche ». Si les discours actuels de Bayrou et des leaders du PS sont en grande partie interchangeables, c'est eux que cela juge.

Mais tout le système politique français étant marqué par un bipartisme de fait, qui permet l'alternance quand un camp a subi l'usure du pouvoir, et qui convient tout à fait à la bourgeoisie, le rassemblement que le leader de l'UDF propose apparaît surtout destiné à faire monter sa cote personnelle.

Jean-Pierre VIAL



Nicolas Hulot à l'université d'été de l'UDF. De la jungle à la jungle politicienne.

Convergences Révolutionnaires n° 46 (juillet-août 2006)

Bimestriel publié par la Fraction

Dossier : Afghanistan, Irak, Iran, Somalie... l'islamisme face à l'impérialisme :
Ennemis irréductibles ou futurs partenaires.

Articles : En marge du 48^e congrès de la CGT : naissance d'une opposition ? - La Poste : un syndicalisme bien tempéré - Les 35 heures renégociées à Disney : un vol de temps, de salaire et d'emplois - Belgique : l'extrême droite gonfle, la gauche se dégonfle - Brésil : le congrès de Conlutas - Bolivie : une tribune de la LOR-CI (FTOI).

Pour se procurer ce numéro, 1,5 euro, ou s'abonner (1 an : 9 euros ; de soutien : 15 euros) écrire à :

LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18
ou Les Amis de Convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19
Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

• Une réflexion « sociale » de Ségolène Royal

« L'obligation d'adhérer à un syndicat » pour... « réconcilier les Français avec les entreprises »

Le 3 septembre, en déplacement à Florac, la candidate à la candidature du PS pour les présidentielles, Ségolène Royal, a tenu à donner quelques précisions sur sa pensée « sociale », ce qui devrait, selon elle, équilibrer à gauche ses discours qui par moment semblent plus se placer sur le terrain de Sarkozy. Ainsi elle a annoncé qu'elle réfléchissait à « l'obligation d'adhérer à un syndicat » pour les salariés.

Mais que vise donc Ségolène Royal avec cette « réflexion » surprise ? À battre en brèche l'arbitraire patronal subi par une majorité de salariés dans le pays, qui se voient menacés de diverses représailles par leur patron s'ils s'engagent dans le syndicat ? Cela allant de la mise au placard, au blocage de leur salaire et des promotions, jusqu'au harcèlement et au licenciement. Non ce n'est pas l'arbitraire patronal qui est visé, car les patrons à qui l'existence de syndicats donne des boutons peuvent recourir (éventuellement en même temps) à deux systèmes : multiplier les entraves à l'exercice des libertés syndicales, et favoriser l'existence

de « syndicats-maison » qui leur soient dévoués. Et il est évident que la syndicalisation obligatoire souhaitée par Ségolène Royal n'empêcherait aucune de ces pratiques.

Ce que veut Ségolène Royal, comme elle l'avait déjà déclaré la semaine précédente, c'est sortir la France « de l'archaïsme de ses relations sociales », et c'est pour cela qu'elle souhaite « un syndicalisme de masse », ce qui, selon elle, permettrait d'avoir entre patrons et syndicats « une capacité collective d'anticipation et d'accompagnement des mutations économiques ». En plus clair, de conclure plus facilement des accords prévoyant des suppres-

sions d'emplois ou des licenciements. C'est ce qu'elle appelle « une république du respect, où les Français seraient réconciliés avec les entreprises ».

En fait, les préoccupations de Ségolène Royal sont exactement les mêmes que celles de Chirac-Villepin-Sarkozy-Borloo, qui tous, à travers leurs actes, leurs textes, leurs discussions et leurs projets, voudraient avoir un syndicalisme encore plus complaisant qu'il n'a pu l'être jusqu'à aujourd'hui, pour collaborer sans réticence aux attaques contre les travailleurs, main dans la main avec le gouvernement en

place, au bénéfice des patrons. Le « syndicalisme de masse » rêvé par Ségolène Royal, avec l'adhésion obligatoire, c'est-à-dire la cotisation obligatoire, ce serait rendre les syndicats encore plus indépendants de leur base, et c'est peu dire qu'ils le sont déjà bien assez.

Défendre le droit syndical, ce serait possible et tout de suite. Cela commencerait par garantir le droit effectif pour chaque salarié d'adhérer au syndicat de son choix, le droit de se présenter comme délégué sans risquer d'être licencié, le droit de se réunir sur son lieu de travail et de débattre collectivement de son

avenir et des mauvais coups patronaux, le droit de rendre public tout ce qu'il peut connaître sur les pratiques des patrons et leurs plans à venir, alors qu'aujourd'hui le patron peut exiger des délégués au CE qu'ils gardent le secret sur le peu de choses qu'ils ont pu y apprendre. Pour être sérieux, cela devrait se faire à l'aide de mesures contraignantes contre les patrons récalcitrants. C'est bien pourquoi Ségolène Royal n'est pas prête, ni aujourd'hui ni demain, à aller dans cette direction.

Paul SOREL

• 18 euros de plus pour se soigner

Le gouvernement appelle cela de la « franchise »

Pour combler le trou de la Sécu, provoqué par les exonérations des charges patronales, l'État a multiplié les franchises à la charge des patients. Ainsi un forfait de 18 euros s'applique depuis le 1^{er} septembre sur les actes médicaux dépassant 91 euros à l'hôpital ou dans les cliniques privées. Cette mesure était déjà en vigueur en médecine de ville depuis le 20 juin. Elle concerne des actes courants, comme l'extraction d'une dent

de sagesse, ou encore la réduction d'une fracture.

Le ministre de la Santé a bien tenté de minimiser la portée de cette mesure, en précisant que certaines catégories de malades y échappaient : les femmes enceintes, les nourrissons hospitalisés, les malades de longue durée, les titulaires de la CMU, ou encore les invalides et les accidentés du travail. Mais, au total, elle va concerner bien des malades, puisqu'elle fera économiser à la

Sécurité sociale environ 100 millions d'euros par an.

Les malades couverts par une assurance maladie complémentaire risquent de voir les tarifs de leur mutuelle, encore une fois, augmenter. Quant aux millions de personnes qui ne peuvent pas se payer de mutuelle, les conséquences sont évidentes : payer très cher le fait d'être malade... ou ne pas se soigner.

Bertrand GORDES

• Sarkozy, Royal et l'immigration

La différence est mince

Sarkozy ayant fait de la démagogie anti-immigrés son premier argument électoral, Ségolène Royal s'est positionnée sur ce terrain.

Face à Sarkozy qui proclame sa volonté de reconduites massives à la frontière de familles « sans papiers », y compris les enfants scolarisés, Ségolène Royal a dénoncé les « expulsions à grand spectacle ». À propos de la situation des familles africaines de Cachan, elle a parlé « d'évacuation tapageuse ». Elle s'oppose donc à Sarkozy sur la façon provocatrice et racoleuse, destinée à l'électorat réactionnaire, dont il met en scène sa « politique de l'immigration ».

Mais, sur le fond, leurs propositions se ressemblent.

Sarkozy parle de « l'immigration choisie ». Choisie par les patrons, évidemment, suivant les besoins de leur économie et pour le bien de leurs profits. Royal, elle, parle de « régularisation régulière en fonction des besoins de l'économie ». La différence est bien mince, étant donné qu'il s'agit de la même « économie », c'est-à-dire des mêmes patrons. La candidate socialiste va même plus loin. Elle parle d'établir « des visas saisonniers durables, renouvelables automatiquement ». Cela reviendrait à de l'intérim, avec retour automatique au pays, sans indemnité de chômage ni

Sécurité sociale, entre deux missions.

Et tous deux parlent de « combattre l'immigration clandestine » en s'en prenant, d'une façon ou d'une autre, uniquement à des travailleurs qui cherchent tout simplement à vivre.

La presse relate pourtant régulièrement la façon dont des patrons sans vergogne emploient des dizaines de clandestins au vu et au su de tous, police comprise. Des syndicalistes, des inspecteurs du travail ont fait connaître les situations de clandestins travaillant, par le biais d'entreprises sous-traitantes, pour de grandes sociétés comme EDF, Alstom, Bouygues, etc. Des travailleurs en situation irrégulière se sont mis en grève pour faire valoir leurs droits dans des exploitations agricoles du Midi ou aux Chantiers de l'Atlantique, à Saint-Nazaire, qui dépendaient alors d'Alstom. Tout cela sans que jamais l'État ne s'en prenne aux exploiters autrement que symboliquement. Sur cette question, il y a accord entre Royal et Sarkozy pour ne rien voir, ne rien dire, ne rien faire. Et cet accord est édifiant sur la politique qu'ils envisagent, l'une ou l'autre, s'ils étaient élus.

Paul GALOIS

• Envôûtement

Delanoë inaugure une place Jean-Paul II, à Paris

« Paris vaut bien une messe », ou en tout cas un petit geste en direction de l'électorat parisien catholique : tel est ce qu'a dû penser Bertrand Delanoë, l'actuel maire socialiste de Paris, lorsqu'il a décidé en juin d'inaugurer une « place Jean-Paul II » sur le parvis de la cathédrale Notre-Dame.

Dans une ville qui compte nombre de rues, d'avenues et de places portant des noms de massacreurs illustres, cela ne déparera certes pas. Mais quand la Mairie de Paris justifie son choix en affirmant que ce pape, qui rêvait d'un retour à la chrétienté du Moyen-Âge, avait été « un rempart contre l'intégrisme », on se dit que Delanoë a abusé de vin de messe en s'imaginant absorber le « sang du Christ ».

Eric TOLIAN



Pour un politicien, ne pas être à côté de la plaque est une vertu cardinale.

• Chili

Fin de la grève des mineurs

Les travailleurs de la plus grande mine privée de cuivre du monde, Escondida, située à 1 300 kilomètres au nord de Santiago, qui étaient en grève depuis le 7 août, ont voté majoritairement, le 31 août, la reprise du travail. Ils ont obtenu une augmentation de salaire de 5 % ainsi qu'une prime exceptionnelle de 13 000 euros. Le nouveau contrat aura une durée de 40 mois.

Ce résultat est loin de la revendication avancée au début de la grève. Les 2 052 salariés de la mine exigeaient en effet une revalorisation de leurs salaires de 13 % et un bonus de 23 400 euros. Selon le syndicat des mineurs, cette mesure n'aurait coûté à BHP Billiton, la multinationale anglo-australienne qui contrôle la mine, qu'environ 1 % des bénéfices enregistrés au cours de la dernière année fiscale sur le seul site d'Escondida. Le prix du cuivre a en effet plus que triplé au cours de ces trois dernières années, passant de 80 cents la livre à 3 dollars actuellement, faisant exploser par là même les profits des capitalistes de ce secteur. Et Escondida a une production journalière de 3 600 tonnes, soit 8 % de la production mondiale.

Mais s'ils n'ont obtenu satisfaction que de manière partielle, cette grève représente tout de même pour les mineurs, qui travaillent dans des conditions pénibles – à 3 000 mètres d'altitude, en plein désert d'Atacama –, une victoire morale. Ils ont réussi à faire reculer un patronat intransigent, qui a utilisé menaces et calomnies, a eu recours à des « jaunes ». Il s'agit de la première véritable grève dans cette entreprise depuis son ouverture en 1991, et de la plus longue grève au Chili depuis la fin de la période de dictature en 1990. Une grève qui pourra être un encouragement pour d'autres travailleurs, en particulier pour ceux des six mines de l'entreprise publique Codelco, pour lesquelles les négociations salariales doivent avoir lieu en octobre.

Henri MARNIER

• Irak

L'administration américaine craint une guerre civile... qui existe déjà !

Dans son dernier rapport trimestriel, le Pentagone, ministère américain de la Défense, reconnaît une dégradation de la situation en Irak. Il conclut même en craignant que « les conditions qui pourraient mener à une guerre civile » ne soient réunies, du fait des conflits opposant « extrémistes sunnites et chiites cherchant à prendre le contrôle de zones clés à Bagdad, à créer et à protéger des enclaves confessionnelles, à détourner des ressources économiques et à imposer leurs programmes politiques et religieux respectifs ».

Certes, dans ce pays où se côtoient des populations ayant une origine ou une religion différentes, les dirigeants politiques utilisent depuis longtemps les tensions ethniques ou religieuses pour faire valoir leurs intérêts. Et, du temps de Saddam Hussein, la guerre civile était déjà une réalité, même si le régime dictatorial empêchait que les massacres et les assassinats perpétrés à grande

échelle par l'armée contre les Kurdes ou les chiites soient rendus publics. C'est d'ailleurs au titre de sa responsabilité dans plusieurs de ces tueries que Saddam Hussein est aujourd'hui traîné devant des tribunaux.

Il n'empêche que l'administration Bush a toujours prétendu que son intervention militaire en Irak était justifiée par l'éviction de Saddam et le rétablissement

de la paix civile. Trois ans après, on voit ce qu'il en est. Si Saddam a bien été chassé du pouvoir, l'apaisement des tensions entre les communautés est loin d'être une réalité. Bien au contraire, les attentats meurtriers se multiplient dans les grandes villes, ceux des uns servant de prétexte à ceux des autres. D'après le Pentagone, les trois derniers mois ont même été les plus meurtriers depuis le début de l'occupation militaire, le nombre de tués et de blessés étant en augmentation de 50 % par rapport au trimestre précédent. De son côté, l'ONU estime que, depuis le début de l'intervention anglo-américaine, plus de 132 000 personnes ont dû fuir leur région d'origine à la

suite d'opérations qualifiées de « nettoyage ethnique ».

Même si le Pentagone se garde bien de désigner des responsabilités, il est évident que l'intervention militaire en Irak n'a fait que précipiter le pays dans le chaos. Du coup, les dirigeants américains ont beau jeu maintenant de justifier la présence de 140 000 soldats et d'expliquer que, s'ils retiraient ces forces armées, l'Irak serait plongé dans un bain de sang. Mais ce n'est certainement pas en continuant la politique qui a mené à ce chaos qu'on y mettra fin.

Roger MEYNIER

• États-Unis, un an après le cyclone Katrina

La Nouvelle-Orléans ne se reconstruit que pour les plus riches

Il y a un an, le 29 août 2005, sous la pression du cyclone Katrina, les digues censées protéger la Nouvelle-Orléans cédaient, et des pans entiers de la ville étaient inondés. La partie la plus pauvre de la population, celle qui n'était pas partie avant le cyclone, était livrée à elle-même pendant plusieurs jours, dans des conditions terribles. Ailleurs en Louisiane, et dans le Mississippi, des dizaines de petites villes étaient également dévastées. Au total, 1 800 personnes ont perdu la vie, et 800 000 ont dû abandonner leur logement.

Un an après, le bilan de la reconstruction est sombre, en particulier pour les classes populaires. À la Nouvelle-Orléans, moins de la moitié des 485 000 habitants ont regagné la ville. Mais si les quartiers d'affaires et de tourisme, comme le « French Quarter », ont repris leur aspect antérieur – c'étaient d'ailleurs des quartiers mieux protégés, et ils ont été relativement préservés – en revanche les quartiers populaires, notamment les quartiers noirs, comme le « Lower Ninth Ward », sont toujours sinistrés. L'électricité n'a toujours pas été réinstallée dans plus de 80 % des bâtiments.

Ceux qui ont dû quitter la ville sont, dans bien des cas, sans travail, dans des camps de réfugiés, à plusieurs centaines de kilomètres – par exemple, à



Photo datant de la mi-juillet : dans les quartiers pauvres, des maisons sont toujours détruites, souvent abandonnées. Chacun se débrouille pour reconstruire avec peu de moyens.

Houston (Texas), 59 % des 110 000 réfugiés sont sans emploi. S'ils ne retournent pas à la Nouvelle-Orléans, c'est que bien souvent cela leur est impossible. Leurs logements sont détruits ou pourrissent sur pied. Le nettoyage n'est pas terminé – de l'argent public y a pourtant bien été consacré, pour le plus grand profit d'entreprises de nettoyage qui ont surfacturé jusqu'à six fois le prix des travaux, mais les beaux quartiers ont eu la priorité.

En outre, les pouvoirs publics n'ont pas remis en marche les services essentiels. La majorité

des transports publics ne fonctionnent pas – seulement 17 % des bus roulent. Sur 128 écoles publiques avant le passage de Katrina, seules 50 ont rouvert ; seules 23 % des crèches sont ouvertes. Les hôpitaux publics, où les plus démunis pouvaient se rendre, ne fonctionnent plus. Quant aux digues, elles ont été reconstruites à l'identique, c'est-à-dire qu'elles sont sans doute incapables de protéger la ville des cyclones les plus violents comme Katrina.

Mais que les plus pauvres de cette ville – qui était une des plus pauvres des États-Unis – ne

reviennent pas, cela fait l'affaire de bien des politiciens et des hommes d'affaires locaux. Ils ont trouvé avec Katrina l'occasion de chasser les plus démunis, en espérant faire de la Nouvelle-Orléans une ville chic et riche. Aujourd'hui, à l'instar de George Bush, du maire de la ville ou du gouverneur de la Louisiane, ils versent quelques larmes de crocodile sur leur sort. Mais en réalité, ils se frottent les mains du fait que des dizaines de milliers de personnes aient été chassées de la Nouvelle-Orléans sans guère d'espoir de retour.

Michel BONDELET

• **Palestine**

La situation catastrophique à Gaza

Israël, obligé de reculer au Liban, poursuit ses exactions, en fait sa guerre incessante contre la population palestinienne. Il ne se passe pas un jour sans que n'interviennent les soldats israéliens sur-armés. Leurs blindés, leurs hélicoptères de combat ou leurs avions, sèment la mort parmi les populations, celle de Cisjordanie et surtout celle de Gaza.

Un déluge de feu s'abat sur les Palestiniens, « *Pluies d'été* » osent dire les gouvernants israéliens qui, avec le cynisme qui leur est propre, ont ainsi nommé leurs opérations militaires.

Pas un jour ne se passe sans que les soldats israéliens rasant des maisons, humilient des habitants devant leurs enfants, ou encore détruisent des champs en pleine période de récoltes afin d'assurer la sécurité autour des cheks-points que l'armée israélienne déplace à son gré. Pas un jour sans destructions d'installations industrielles, parfois dérisoirement petites, au prétexte qu'elles pourraient servir à la fabrication de bombes artisanales. Pas un jour non plus sans morts, quasiment tous des civils. Au cours des deux derniers mois 224 Palestiniens, dont 62 enfants et 25 femmes, ont été tués.

La centrale électrique de Gaza a été détruite avec des conséquences désastreuses sur le fonctionnement des infrastructures, notamment des hôpitaux. Sans électricité pour permettre le pompage, point d'eau non plus. L'armée israélienne a saccagé Gaza déjà bien mal en point, démolissant, bombardant sans distinction.

L'isolement de ce territoire où vivent 1,4 million de personnes est quasiment complet depuis que tous les points de passage vers l'extérieur, terminaux routiers ou simples postes frontières, ont été fermés. Depuis le 12 mars, quasiment aucun habitant n'a pu sortir de la bande de Gaza. À Rafah, poste frontière avec l'Égypte, 15 000 personnes attendent depuis deux mois de pouvoir entrer dans ce pays voisin. En Égypte même, 5 000 autres attendent pour retourner chez eux. Ce passage n'est pourtant pas supposé garantir la sécurité du territoire israélien. Mais qu'importe.

La bande côtière est soumise non seulement au blocus terrestre mais également à un

blocus maritime avec interdiction aux pêcheurs palestiniens de s'éloigner à plus de cent mètres du rivage. Autant dire que la pêche, cet apport traditionnel de nourriture, est rendue impossible. Au blocus des personnes et des biens s'est ajouté un blocus financier imposé par le gouvernement israélien, auquel s'est ajoutée la suppression des aides européennes depuis que le Hamas est au pouvoir. L'administration est en faillite complète, aucun des 165 000 fonctionnaires n'a reçu de salaire depuis plusieurs mois. Pour tenter de survivre ils ont abandonné leurs fonctions non rétribuées. Les services sanitaires ne fonctionnant plus, « *des tas d'ordures et des nuages écœurants de puanteur étranglent la bande côtière* », rapporte le journal israélien *Haaretz*.

Il y a moins d'un an, l'actuel gouvernement israélien était arrivé au pouvoir en se revendiquant du retrait de Gaza. On présentait alors Olmert comme un « centriste » qui allait mener une politique différente de celle de la droite nationaliste et religieuse. On voit aujourd'hui ce qu'il en est. Avec la complicité des travailleurs et de leur principal représentant, Amir Peretz, Olmert n'a cessé d'étrangler la Cisjordanie et Gaza, faisant de ce dernier Territoire une prison à ciel ouvert, un mouloir pourrait-on dire maintenant.

Et c'est en toute quiétude qu'Israël peut ainsi agir. Les pays occidentaux n'y trouvent rien à redire. Le rapport des forces militaires entre Israël et la population palestinienne est tellement en défaveur de cette dernière que les pays occidentaux n'ont nul besoin d'intervenir. Contrairement au Liban, ils n'ont pas à sortir Israël d'un mauvais pas dans lequel il se serait mis.

Eric TOLIAN

• **Mexique**

La population de Oaxaca en révolte

Oaxaca, capitale de l'État du même nom, est une ville du Mexique, à 550 kilomètres au sud de la capitale et qui compte plus de 250 000 habitants. C'est aussi, avec le Guerrero et le Chiapas, l'un des trois États les plus pauvres du Mexique. Depuis trois mois la ville de Oaxaca est littéralement occupée par la population.

Des milliers de manifestants bloquent la ville, occupant plusieurs stations de radio, défendant avec bâtons et machettes

équipés de barres, de pierres, ils ont repoussé les policiers et ont réinvesti la place. Il n'y a plus eu pour l'instant d'autres tentatives officielles de la police. La presse d'opposition dit qu'à partir du mois d'août sont apparus les « convois de la mort », formés de policiers en civil ou de tueurs, qui auraient assassiné des militants.

La revendication qui fait l'unanimité est la démission d'Ulyses Ruiz, le gouverneur de l'État qui avait donné l'ordre d'évacuation de la place. Après le

août, se posait le problème de la reconduction totale ou tournante de la grève des enseignants. À une très large majorité, les différentes assemblées d'enseignants décidaient de la poursuite totale de la grève. Ce lundi 21 août, des petits groupes de quelques dizaines de personnes s'emparaient des stations de radio-télé de la ville et établissaient des barricades sur tous les accès de la vieille ville.

Amnesty International relevait alors de nouveaux assassi-



Oaxaca, Mexique : les habitants enterrent un des leurs, tué lors d'une manifestation.

leurs « plantons » contre les « convois de la mort » (des policiers en civil « encagoulés » aux ordres du gouverneur) qui ont déjà fait plusieurs victimes, à l'occasion d'attaques armées.

À l'origine de cette situation, il y a la grève massive des 70 000 enseignants de cet État, démarrée le 22 mai dernier, pour réclamer l'augmentation de leurs salaires et aussi de meilleures conditions matérielles pour les élèves : goûter, habits, et des chaussures pour tous.

Le 14 juin, au petit matin, la police de l'État est intervenue de manière extrêmement violente. Les campements mis en place par les grévistes au centre de la ville ont été ravagés et brûlés. Un hélicoptère « civil » lançait des grenades lacrymogènes sur les manifestants. Le gouvernement de l'État affirme qu'il n'y a pas eu de morts. Mais les dirigeants enseignants parlent de plusieurs tués en exhibant les douilles des balles tirées par les policiers.

Dans la matinée, de nombreux habitants de la ville sont venus sur la place et se sont alliés aux enseignants. Ensemble,

14 juin, les manifestations pour réclamer cette démission sont devenues de plus en plus importantes. De son côté, Amnesty International dénonce : « Depuis le 10 août, deux personnes ont été tuées et de nombreuses autres ont été blessées. Au moins sept personnes sont actuellement détenues et sept auraient été torturées ou auraient subi de mauvais traitements. Selon les informations reçues par Amnesty International, de nombreux éléments laissent à penser que des atteintes aux droits humains ont été commises par des milices armées opérant dans l'État d'Oaxaca en lien avec les forces de sécurité de cet État. (...) Le 10 août, Ramiro Aragón Pérez, biologiste, a été interpellé avec deux autres militants et frappé par des individus non identifiés se déplaçant à bord d'un véhicule sans plaque d'immatriculation. Les trois hommes auraient été ensuite emmenés dans un lieu secret où ils ont été torturés avant d'être remis au bureau du procureur général d'Oaxaca. Ramiro est toujours en détention et risque à tout moment d'être torturé. »

Pour la rentrée prévue le 21

nats de civils : « Le 22 août, Lorenzo San Pablo, l'un des piquets de grève d'une station radio, a été atteint d'une balle dans le dos tirée par des individus non identifiés qui accompagnaient un convoi de la police, selon des témoins. Il est mort quelques heures plus tard » (...). « Les milices illégales d'Oaxaca aident au « sale travail » des forces de sécurité. Une enquête doit être ouverte sur ces pratiques, de toute urgence, il faut désarmer les milices et les dissoudre et poursuivre en justice les auteurs présumés d'atteintes aux droits humains », a déclaré Javier Zúñiga, directeur du programme Amériques d'Amnesty International ».

La population de Oaxaca est donc confrontée à cette situation. Jusqu'à présent, ces attaques sauvages n'ont pas entamé la détermination des grévistes. Mais l'issue du mouvement est aussi conditionnée par les problèmes qui se posent à l'échelle de toute la population, avec la contestation de l'élection présidentielle.

Jean-Claude SARAN

• Exonérations de cotisations pour les petites entreprises

Le puits sans fond des cadeaux aux patrons

« Conformément au cap fixé par le président de la République, nous voulons avancer vers la suppression de toutes les charges au niveau du smic pour les entreprises de moins de 20 salariés », a déclaré Villepin à l'issue de son séminaire gouvernemental à Troyes dans l'Aube, confirmant ainsi les promesses faites au Medef.

À compter du 1^{er} juillet 2007, les 2,1 % de charges patronales restant à la charge des entreprises de moins de 20 salariés seront supprimés pour les salaires au niveau du smic. Cette

mesure coûtera 320 millions en 2007, puis 640 millions en année pleine. Du côté des patrons, ce cadeau a été chaleureusement salué.

Pour justifier cette énième mesure propatronale, le Premier ministre a invoqué, encore et toujours, sa prétendue lutte contre le chômage. « C'est à la fois utile au niveau de l'emploi, et équitable au regard des contraintes particulières de ces entreprises. »

Pourtant, quelques jours auparavant, la Cour des comptes avait fustigé les exonérations de charges en général, les qualifiant de « dispositif incontrôlé »,

au coût « très élevé » et à « l'efficacité quantitative incertaine ».

En effet les exonérations de cotisations patronales vont dépasser en 2006 les 24 milliards, sans compter donc cette nouvelle mesure. La Cour des comptes, critiquant la dérive inflationniste des cadeaux gouvernementaux, rappelle que, mécaniquement, chaque augmentation du smic alourdit la facture du budget de l'État de 600 millions d'euros. Ces cadeaux gouvernementaux faits aux patrons affectent également les comptes de la Sécurité sociale, puisque le gouvernement ne compense pas entière-

ment, malgré la loi, le manque à gagner. Pour 2006, cette non-compensation coûtera à la Sécurité sociale de deux à trois milliards d'euros.

La semaine dernière, pendant la grand-messe du Medef, les patrons, par la voix de Laurence Parisot, avaient exigé du gouvernement « de faire des efforts encore, de ce point de vue-là (les prélèvements fiscaux et sociaux), pour alléger le fardeau des entreprises ». Il n'y a pas à dire, les patrons en veulent toujours plus.

Bertrand GORDES



• Chômage

Les chiffres truqués

Depuis plusieurs mois, Villepin et Borloo brandissent des statistiques du chômage qui prouveraient un recul sensible de ce fléau. Il serait passé en dessous de 9 % de la population active. Une fois encore, avec les chiffres de juillet, les médias ont repris complaisamment ces affirmations. Mais cette fois, c'est le leader de la CFDT, François Chérèque, qui a dénoncé ces chiffres. Il est bien placé pour savoir ce qu'il en est puisqu'avec son organisation il partage la direction de l'Unedic. Chérèque a opposé aux chiffres optimistes du gouvernement ceux « de 3,5 à 4 millions de chômeurs réels », si l'on tient compte des éremistes et des stagiaires.

En effet il y a un sacré fossé entre la réalité et les chiffres tronqués sur lesquels le gouvernement s'appuie pour faire croire à une embellie sur le front

de l'emploi. Il y a d'abord tous ceux que les Assedic et l'ANPE dissuadent de s'inscrire, en multipliant les tracasseries administratives par exemple, ou que ces organismes radient pour une raison ou une autre.

Il faut également savoir que les chômeurs inscrits sont répartis en huit catégories. Or seule la première – regroupant « les personnes sans emploi, immédiatement disponibles, cherchant un CDI à plein temps » – est prise en compte pour le calcul des chiffres officiels du chômage. Des centaines de milliers de demandeurs d'emploi recherchant un CDI à temps partiel, les intérimaires, les titulaires d'un contrat aidé, les stagiaires et les personnes en formation sont ainsi volontairement non prises en compte. Et les pressions de la hiérarchie se multiplient sur les employeurs des Assedic et de

l'ANPE pour qu'ils fassent passer de plus en plus de chômeurs de la première catégorie dans l'une des autres.

Sans parler des centaines de milliers de éremistes qui ne sont plus inscrits à l'ANPE, et d'un nombre au moins équivalent de chômeurs privés d'indemnisation et qui, découragés, ne voient plus l'intérêt de pointer tous les mois.

Dans un livre publié récemment, *Chômage, des secrets bien gardés*, Fabienne Brutus, conseillère à l'ANPE, calcule qu'en septembre 2005, alors que le gouvernement se vantait déjà d'avoir stabilisé ce phénomène autour de 10 %, en additionnant toutes les personnes inscrites à l'ANPE, on arrivait à plus de 4 millions de chômeurs,

soit 15 % de la population active, et à un total de 5 millions, soit 19 % de la population active, en prenant en compte tous les oubliés des statistiques et les chômeurs non inscrits.

Et comment pourrait-il en être autrement quand, d'un côté, il y a très peu d'emplois réellement créés et que, de l'autre, les entreprises ne cessent d'annoncer des licenciements et des fermetures d'usines et que l'État lui-même supprime des milliers de postes dans les services publics ?

Roger MEYNIER

• Remboursement de la prime pour l'emploi

Malheur aux pauvres !

Le ministère des Finances vient d'envoyer à 250 000 foyers fiscaux, en l'occurrence 250 000 familles de travailleurs, une demande de remboursement d'un trop-perçu sur la prime pour l'emploi.

Cette prime est perçue par les 9,2 millions de salariés qui touchent moins de 1,4 fois le smic. Fabius l'avait inventée, la droite l'avait augmentée, pour pouvoir dire qu'ils faisaient quelque chose pour augmenter les bas salaires, sans que cela coûte un centime aux patrons. Ce devait être une incitation adressée aux chômeurs pour qu'ils retrouvent du travail, comme si les chômeurs étaient responsables des licenciements et des fermetures d'usines !

La prime pour l'emploi est

versée à la fin du mois d'août suivant l'année de référence ou, le cas échéant, déduite de l'impôt sur le revenu. Pour la percevoir, un célibataire doit avoir gagné moins de 12 206 euros dans l'année. Il touche alors, au maximum, une prime égale à 6 % de son salaire annuel.

L'administration avait proposé de mensualiser les versements en se basant sur le calcul de l'année précédente, quitte à régulariser la situation en août, en cas de modification. Et c'est ainsi que 250 000 foyers mensualisés se sont vu demander, à cause des changements intervenus dans leur situation, de rembourser tout ou partie de ce qu'ils ont perçu entre janvier et juillet.

Il y a ceux qui ont amélioré leur situation, ne serait-ce qu'en dépassant le plafond d'un euro, et qui gagnent désormais « trop » pour avoir droit à la prime. Ils représenteraient, d'après le ministère, la moitié des personnes concernées.

Mais l'autre moitié est composée de travailleurs qui ont perdu leur emploi et qui, en plus de se retrouver au chômage, découvrent qu'ils doivent de l'argent au fisc.

Devant le tollé suscité par cette annonce, qui ne cadre pas vraiment avec le visage « social » que Villepin s'efforce de se donner dans la perspective des élections, celui-ci a annoncé que les dossiers des contribuables concernés seraient examinés « au cas par cas » et que la dette

pourrait même être annulée pour ceux « ayant perdu leur emploi » et que dans d'autres cas « des délais de paiement pourraient être accordés ».

Des délais, mais pas plus.

La machine administrative risque donc de continuer à fonctionner, pour faire payer à des dizaines de milliers de travailleurs les quelques dizaines ou centaines d'euros qu'ils auraient indûment perçus.

La « justice fiscale » s'appliquera donc. Sauf qu'elle n'est pas la même pour tout le monde. Lorsqu'un patron licencie, il conserve, lui, les sommes que l'État lui avait versées en prétendant l'inciter à créer ou conserver des emplois.

Paul GALOIS

• Le Conseil des ministres à Troyes

Visite éclair sous haute protection

Le premier Conseil des ministres de la rentrée s'est tenu jeudi 31 août à Troyes, dans l'Aube, accueilli par François Baroin, ministre de la France d'outre-mer de Chirac et maire de la ville. Ce beau monde est venu en autocar de la capitale, faute d'utiliser le train de la ligne Paris-Bâle, ligne toujours pas électrifiée et qui ne le sera sans doute jamais, malgré les promesses des gouvernements successifs, pour un marathon d'une demi-journée avec au menu Conseil des ministres, conférence de presse et repas.

Les partis de gauche, dont Lutte Ouvrière, ainsi que la CGT, la CFDT et quelques associations ont appelé à un rassemblement. Une centaine de manifestants se sont retrouvés sur le chemin d'accès à la mairie.

Car le secteur de la médiathèque (où commençait à 10 h 15 le séminaire gouvernemental) et de l'espace culturel Argence tout près (où avait lieu ensuite la conférence de presse) avait été rendu inaccessible, dès l'aube, par un dispositif policier impressionnant : 300 policiers pour toute la ville, des CRS lourdement harnachés, des véhicules boucliers...

Vers 11 h 30, pour dégager le carrefour avant le passage du cortège ministériel qui allait déjeuner à la mairie, les CRS repoussèrent les manifestants de cinquante mètres. Il n'y eut pas de rencontre car le cortège ministériel, après la conférence de presse, a parcouru en car les 250 mètres à faire pour se rendre à la mairie. Cela a permis aux ministres de prendre en toute tranquillité une sorte de « bain de foule » avec poignées de main et bisous, sous les objectifs attentifs des photographes et des caméras de télévision... avec quelques badauds et le milieu UMP, alignés sagement autour des grilles qui encadrent la place devant la mairie.

Mais de « bonnes images » pour la télévision, n'était-ce pas le principal ?

• Fusion Suez-GDF

Gag de France

C'est à partir du jeudi 7 septembre que la Chambre des députés doit débattre pour savoir si elle autorise Gaz de France, entreprise majoritairement publique, à fusionner avec Suez, entreprise privée. Cette fusion ferait du nouveau groupe Suez-GDF une entreprise privée, avec une participation minoritaire de capitaux publics.

Les partis de gauche se sont prononcés contre la fusion, et ils ont déposé 137 000 amendements au projet de loi. Il s'agit d'une bataille de procédure simplement destinée à amuser la galerie car elle n'empêchera rien. Elle rendra peut-être même service au gouvernement. En effet, une partie des députés de la majorité étant réticente à voter le projet, il pourrait s'avérer commode pour Villepin de masquer ces dissensions internes en prétextant la montagne d'amendements de la gauche pour passer en force, sans vote par l'Assemblée, grâce au recours à l'article 49-3, comme la Constitution l'y autorise.

Mais ces péripéties parlementaires n'ont guère d'importance. Ce qui compte c'est l'opération elle-même, aboutissement de tout un processus.

D'EDF-GDF...

Jusqu'en 2004, il existait une seule entreprise d'État, EGF, Electricité-Gaz de France, avec monopole, sinon de la production, du moins de la commercialisation de l'électricité et du gaz.

Cette année-là, l'Assemblée

nationale a décidé de la séparation de GDF et d'EDF, en même temps que le changement de leurs statuts : elles devenaient des sociétés anonymes, donc susceptibles de s'ouvrir à des capitaux privés. Dans la foulée, le réseau de transport électrique devenait le RTE séparé d'EDF (bien que filiale) et la même chose avait lieu pour le transport du gaz.

Cela s'est réalisé dans le cadre de bouleversements à l'échelle européenne. Partout les monopoles publics ont été privatisés et la concurrence introduite par l'ouverture des marchés. La raison avancée pour justifier ces opérations était que la concurrence allait faire baisser les prix avec en filigrane l'idée que le secteur privé était censé être plus performant que le public.

La réalité a bien vite montré que c'était l'inverse qui était vrai.

Avant même que EDF et GDF soient séparés et ouverts aux capitaux privés, ils se sont mis en « ordre de bataille » afin de devenir des groupes financièrement très importants, au niveau européen, et même mondial. C'est ainsi qu'EDF a acheté à tour de bras des sociétés



étrangères (en Grande-Bretagne, en Amérique du Sud (revendus depuis), en Europe continentale, etc). Et les énormes dépenses de ces acquisitions ont entraîné une remontée des tarifs de l'électricité, lesquels baissaient lentement depuis quelques années. Quant à GDF, à plus petite échelle, elle a aussi acheté des sociétés étrangères.

... À GDF contre EDF

Maintenant qu'ils sont séparés, la logique d'entreprises concurrentes a fait que GDF est devenu le principal adversaire d'EDF et réciproquement. Et les deux se font une guerre acharnée, comme le montrent leurs campagnes publicitaires. Et puisque les clients demandent généralement à la fois du gaz et de l'électricité, GDF s'est mis à essayer de produire du courant électrique ou a tenté de s'associer à un producteur

d'électricité. Tandis que parallèlement EDF tente de trouver un allié chez les producteurs de gaz.

A l'échelle de l'ensemble de l'Europe, les tarifs de l'électricité ont considérablement augmenté, quant à ceux du gaz, indexés sur les cours du pétrole, de par la volonté des trusts pétroliers, ils ont tout simplement explosé.

De l'OPA dans le gaz

La logique capitaliste a aussi produit cette conséquence que les entreprises privées, gazières ou électriques, sont soumises comme les autres aux risques des OPA.

Ce n'est pas Gaz de France qui a été visé (bien qu'il aurait pu l'être) c'est un troisième luron, le groupe Suez. Car le groupe italien ENEL dont une des activités principales est la production d'électricité a voulu s'emparer de Suez, dont il

convoite le secteur électrique Electrabel.

Et c'est pour « sauver » le « français » Suez (en réalité franco-belge affublé d'un nom égyptien) que le gouvernement a décidé de le marier avec Gaz de France, ou plus exactement de lui en faire cadeau. En espérant (mais rien n'est garanti) que personne n'aura les reins assez solides pour avaler ensuite l'ensemble Suez-GDF.

Autrement dit, il s'agit de défendre les intérêts d'un groupe purement privé (Suez) en lui offrant GDF, une entreprise encore publique pour l'essentiel, et en lui permettant aussi de faire main basse sur les 1,75 milliard d'euros de profits de Gaz de France.

Tant pis pour les consommateurs ! Tant pis pour le personnel !

Les gros actionnaires de Suez passent avant tout.

André VICTOR

Des mauvaises raisons pour cacher la vraie

Pour ne pas avouer que la fusion Suez-GDF sacrifie les intérêts publics à ceux des capitalistes de Suez, les ministres, politiciens, journalistes, « économistes » et autres laudateurs avancent de pseudo-arguments :

Le prix du gaz augmente de toute façon, que le producteur soit public ou privé. Que ce soit avec Suez ou Gaz de France, c'est pareil.

Ce n'est pas vrai, car l'État exerce pour le moment un certain contrôle. Ainsi, à plusieurs reprises ces dernières années, GDF et EDF ont demandé des augmentations de leurs tarifs plus fortes que celles que l'État a finalement autorisées. Avec le privé ce contrôle va disparaître, il n'y aura plus de limitations.

En créant un groupe puissant (Suez-GDF) l'indépendance énergétique de la France sera mieux défendue.

Le pays ne produit quasiment pas de gaz naturel. La géologie étant ce qu'elle est, l'indépendance énergétique de la France n'existera jamais en matière de gaz. Si on veut un groupe puissant, pourquoi pas alors EDF + GDF ?

Quant à l'indépendance, le vrai problème, c'est l'indépendance des trusts, du gaz, de l'électricité et autres par rapport à la population.

La fusion GDF-EDF est impossible, la Commission européenne n'acceptera jamais.

Tout d'abord, personne n'a jamais rien demandé à ladite commission. En second lieu ceux qui disent cela ne se rendent pas compte qu'ils ne donnent pas un argument contre la fusion EDF-GDF mais contre l'Europe du capital. Si l'Europe ne veut pas, c'est une raison supplémentaire pour changer cette Europe-là.

EDF et GDF « volent » de leurs propres ailes

Quand un particulier demande à faire relever le compteur gaz en même temps que le compteur élec-

trique dans son logement, il se voit maintenant facturer dix euros de « frais de synchronisation ».

Une arnaque de plus à l'actif des deux sociétés !

Extrait du bulletin EDF-GDF Paris

• EDG-GDF Paris

Le projet de fusion, vu de l'intérieur

Les travailleurs sont inquiets, spécialement ceux du gaz, ou des secteurs gaz-électricité de la Distribution. La fusion avec Suez va nécessairement créer des doublons, donc des postes à supprimer. D'autre part que vont devenir les avantages spécifiques du personnel EDF-GDF, qui de toute façon ont diminué ces dernières années comme peau de chagrin ? Même les travailleurs du secteur électricité sont inquiets, car ce qui se produit aujourd'hui avec le gaz pourrait bien leur arriver demain.

Personne ne croit sérieusement que si le PS revenait au pouvoir les deux entreprises seraient renationalisées. Beaucoup ont gardé en mémoire les prises de position de Fabius et surtout de Strauss-Kahn. Et si Fabius a effectué un virage électoral à gauche sur cette question, en revanche Strauss-Kahn n'a pas changé.

Ce qui provoque la colère, c'est la décision de la CGT (majoritaire à elle seule) de faire un référendum parmi le personnel pour savoir si les gazières sont opposés à la fusion avec

Suez. « Cela fait des années qu'on se bat contre la privatisation et voilà qu'on vient nous demander si on est contre ! » entend-on un peu partout.

Le 12 septembre est prévue une journée de manifestations régionales. À Paris le cortège est annoncé de République à Saint-Lazare. Il faut espérer que ce seront des succès, bien qu'une partie du personnel regrette qu'il ne s'agisse pas d'une manifestation nationale.

Correspondant LO

• **Sidérurgie**

Des milliards pour les actionnaires, des clopinettes pour des milliers de retraités

Pendant que les grands groupes sidérurgiques se battaient en Bourse à coups de milliards, plusieurs milliers de retraités de la sidérurgie devaient survivre avec une retraite de misère, amputée de 50 à 120 euros par mois par Usinor, devenu Arcelor et par l'État.

Ces travailleurs sont partis dans le cadre d'une convention signée en 1991 entre plusieurs syndicats, les patrons et l'État, qui prévoyait un « congé longue durée (CLD) ». Ce CLD permettait de partir en dispense d'activité après l'âge de 50 ans, comme c'était le cas dans la sidérurgie depuis la fin des années 1970, après qu'eurent lieu les luttes des travailleurs contre les suppressions massives d'emplois.

Tous les travailleurs qui partaient dans ce cadre pensaient que ces années non travaillées seraient alors comptées comme cotisées normalement et entraieraient ainsi dans le calcul de leur pension de retraite. Or, si ces années sont bien validées par la Sécu, les cotisations que l'employeur aurait dû verser ne l'ont pas été... sous prétexte que l'État refusait d'en assurer le remboursement, comme il le faisait dans l'ancien dispositif. Certains employeurs n'existent

plus aujourd'hui, comme Lorfonde qui regroupait les hauts fourneaux d'Usinor-Sacilor, comme Unimétal passé des mains d'Usinor à celles de Mittal avant que ce dernier croque l'ex-Usinor devenu entre-

estimait que les employeurs n'avaient pas informé correctement les salariés qui partaient en CLD. Mais le jugement a été cassé en appel, ce qui a été confirmé en cassation.

Les conséquences de ce



La sidérurgie se porte bien... mais certains retraités sont grugés et abandonnés.

temps Arcelor. Le manque à gagner s'est amplifié avec les « réformes » successives des retraites, en particulier avec le passage au calcul de la pension sur les vingt-cinq meilleures années au lieu des dix meilleures.

Quand ils se sont aperçus de la supercherie, les retraités, soutenus par la CFDT signataire de l'accord en cause, ont attaqué et gagné en 2001 devant les Prud'hommes des indemnités de l'ordre de 10 000 euros par retraité pour « défaillance d'information ». Le tribunal

manque à gagner sont dramatiques pour bien des retraités qui se retrouvent, après une vie de travail, avec des pensions de 900 euros par mois, voire moins, complémentaire comprise. C'est encore bien pire pour les veuves, qui doivent se contenter de pensions de réversion plus petites. L'État et Arcelor sont complices d'un hold-up dans la poche de milliers de retraités de la sidérurgie. Cela en dit long sur la « culture sociale » d'Arcelor, tant vantée par le gouvernement lors de l'OPA de Mittal.

Étienne HOURDIN

• **Sallanches (Haute-Savoie)**

Villepin ne veut pas voir les salariés

Mardi matin 29 août, accompagné de quatre ministres, Villepin est venu à Sallanches, en vallée d'Arve, pour présider un « Conseil national de la montagne ». À cette occasion, l'Union départementale CGT appelait à un rassemblement à l'entrée du quartier où devait se tenir cette réunion, tout comme l'Union locale CGT des Pays du Mont-Blanc.

Bien avant que Villepin arrive, une forte présence policière s'affirmait. Au centre de la petite ville, un certain nombre de manifestants, bloqués, ont été obligés de prendre des itinéraires de contournement. Au lieu même du rassemblement, les CRS se sont positionnés pour venir « protéger » les lieux. Pour ne pas avoir à passer devant plus d'une centaine de militants, essentiellement CGT, du public et du privé, rassemblés là, Villepin prit, lui aussi,

un itinéraire bis.

Le Premier ministre a eu beau se dérober, les problèmes demeurent pour les travailleurs de ce département, en particulier pour ceux de la vallée d'Arve où plusieurs usines subissent des plans de licenciements. Les deux dernières en date sont Cartier Technologie, où 114 travailleurs vont prochainement recevoir leur lettre de licenciement, et Autoclam (ex-Frank et Pignard), où la direction annonce 139 suppressions d'emplois sur les 776 actuels. Des menaces pèsent aussi sur l'avenir des grandes entreprises comme Téfal à Rumilly et SNR Roulements dans l'agglomération d'Annecy, suite aux manœuvres financières récentes du groupe SEB, pour Téfal, et de Renault, pour SNR.

Villepin n'a évidemment pas dit un mot de cette situation. Devant un parterre de notables,

il s'est contenté de glorifier les nouvelles aides spécifiques pour le développement des zones de montagne, en particulier pour le tourisme. Mais ceux qui en bénéficieront ne seront sûrement pas les travailleurs saisonniers qui, faute de logements accessibles, en sont réduits à s'installer chaque hiver sur les parkings de Chamonix ou des autres stations huppées du coin... quand les bourgeois en villégiature ne demandent pas leur expulsion.

Quant à l'industrie des vallées, elle sera elle aussi soignée par Villepin. Grâce au récent « pôle de compétitivité », l'argent public coulera à flots pour les patrons de Haute-Savoie, particulièrement pour les plus grosses entreprises... qui ne cessent de supprimer des emplois !

Correspondant LO

• **SNCF Paris-Sud-Ouest**

Sous-effectif ne rime pas avec congés

Dès maintenant et pour l'année 2007, la direction veut mettre en place ce qu'elle appelle un « protocole congés » concernant les agents de conduite de banlieue du dépôt de Brétigny et de ses annexes Juvisy, Dourdan, Étampes.

Ce protocole consisterait à fixer impérativement la période pendant laquelle les agents de conduite peuvent prendre leurs congés annuels, soit entre le 8 mai et le 31 octobre 2007. À l'intérieur de cette période, 18 tranches de 24 jours de congés seraient définies et il reviendrait aux chefs de décider quel cheminot partirait en congés dans laquelle de ces tranches. Si la tranche imposée ne convient pas, à chacun de se débrouiller pour échanger avec un camarade de travail, et tant pis si cela n'est pas possible.

Si un tel protocole était

appliqué, cela signifierait pour les cheminots beaucoup moins de souplesse dans le choix de leurs congés – avec les problèmes familiaux que cela peut impliquer – et c'est pourquoi, cette rentrée de septembre est placée sous le signe de la grogne. Ce système de congés, déjà en place dans d'autres dépôts SNCF, n'est justifié que par le manque d'effectif.

Ainsi, sur les dépôts de Paris Sud-Ouest, il manque entre 40 et 50 agents de conduite banlieue pour que les trains roulent correctement, pour les cheminots comme pour les voyageurs. Mais il n'est toujours pas question d'embaucher, seulement d'adapter les congés en fonction des besoins de la direction, et donc de rogner sur la liberté des cheminots de choisir la date de leurs congés.

Correspondant LO

• **SNCF Gare de Nantes**

Les joies de la panne

Lundi 28 août, 70 personnes ont dû coucher en gare de Nantes à la suite d'une panne de la machine qui tractait le Quimper-Genève.

Leur train est arrivé en gare, avec plus de deux heures de retard, un peu avant 23 heures et certaines correspondances étaient déjà parties. Aux personnes restées sur le carreau, la SNCF a juste proposé un hébergement d'urgence dans des voitures

couchettes stationnées en gare, mais qui n'avaient pas eu le temps d'être préparées, sans ventilation ni lumière. Quant aux coffrets repas distribués, certains ont eu la bonne surprise de s'apercevoir à temps que quelques-uns d'entre eux étaient périmés depuis... 2005 !

Comme dit son slogan publicitaire : « Avec la SNCF, c'est possible ! »

Correspondant LO

• **JDC Imprimerie Torcy (Seine-et-Marne)**

En lutte pour l'emploi

Suite à un désengagement financier, le puissant groupe Quebecor, qui possédait l'imprimerie de Torcy, a provoqué le dépôt de bilan.

À l'heure actuelle, 73 emplois sont menacés, sur les 213 que compte l'entreprise. Les salariés multiplient les initiatives pour ne pas laisser les patrons porter de nouveaux coups aux travailleurs

des imprimeries.

Samedi 2 septembre, une journée portes ouvertes était organisée, qui a permis aux salariés de montrer au public le gâchis que représenterait l'arrêt des énormes rotatives ultra-modernes et le licenciement des salariés, qui comptent bien ne pas se laisser faire.

Correspondant LO

• Amiante

Alstom condamnée pour la mise en danger de ses salariés

Le lundi 4 septembre, le tribunal correctionnel de Lille a rendu son jugement sur la plainte de cent cinquante anciens salariés d'Alstom Power Boilers (ex-Stein Industrie) de Lys-lez-Lannoy (Nord) contre l'entreprise et son directeur pour les avoir exposés à l'amiante après l'interdiction de son utilisation, de 1998 à 2001. Alstom a été condamnée à la peine maximale prévue par le code pénal pour « mise en danger de la vie d'autrui » : 75 000 euros. L'entreprise devra payer 10 000 euros de dommages et intérêts à chacun des anciens salariés qui ont porté plainte. Le directeur a été condamné, lui, à neuf mois de prison avec sursis et 3 000 euros d'amende. Mais la procédure n'est peut-être pas terminée car l'avocat d'Alstom a annoncé l'intention du directeur de faire appel.

Lors des audiences du procès, en mai dernier, les représentants d'Alstom avaient nié en bloc. Ils avaient affirmé que tout avait été fait pour assurer la sécurité. Mais les témoignages

des salariés et de l'inspectrice du travail avaient démontré que l'amiante avait été utilisé partout et respiré par les travailleurs, avant et après l'interdiction de l'utilisation de l'amiante en 1997, dans cette entreprise spécialisée dans la construction de chaudières industrielles, de centrales thermiques et d'éléments de centrales nucléaires.

Ainsi quand l'usine a été désamiantée en 2002, après avoir été vendue et fermée, ce sont plusieurs dizaines de tonnes d'amiante qui ont été retirées du site. Dix salariés de l'usine sont morts d'un cancer de l'amiante et plus de quatre-vingts sont malades, sans compter tous ceux dont l'association des salariés a perdu la trace.

L'énoncé du jugement a été accueilli avec satisfaction par les victimes d'Alstom qui y voient, après des années de lutte, la reconnaissance de leurs souffrances et surtout de la culpabilité des patrons.

Et ce qui est nouveau, et qui pourrait servir de pression sur

les employeurs si toutefois les juridictions d'appel ne venaient pas le remettre en cause, c'est qu'une entreprise ait été condamnée à indemniser tous les salariés qui se plaignent d'avoir vu leur santé mise en danger, qu'ils aient été ou pas atteints directement par une maladie professionnelle suite à cela. Jusqu'ici on indemnisait, parfois, les victimes qui faisaient la preuve de leur préjudice, mais quasiment jamais préventivement les salariés qui risquaient d'être atteints suite aux négligences criminelles des employeurs.

En tous les cas, des millions de salariés ont pu voir, pour une fois, avec satisfaction un dirigeant d'entreprise partir dépit suite à une condamnation tout à fait justifiée. Et cela ne peut qu'encourager tous les salariés à exiger de ne plus être les victimes des économies délibérées sur la sécurité faites par les patrons.

Serge VIARD

• Textile français

Après avoir « failli mourir », c'est la forme

« La situation est très grave », affirmaient en chœur Chirac, ses ministres et le président de l'Union des industries textiles, Guillaume Sarkozy, le frère de l'autre. C'était en avril 2005, et la presse nous rebattait elle aussi les oreilles sur les périls que faisaient prétendument courir au textile français les importations chinoises dont les quotas venaient d'être levés. Si rien n'était fait, nous rabâchait-on, le textile français allait mourir. Le gouvernement avait même obtenu le maintien par l'Union européenne de certains des quotas existants.

Alors, 18 mois après, où en est le « moribond » ? Il est en pleine forme. En tout cas, le prêt-à-porter, dont le salon

vient de se tenir à Paris, affiche sa bonne santé. En 2005, il a renoué avec une croissance soutenue (3,3 %). Et au premier semestre 2006, ses exportations ont augmenté de 6 % (12 % par an). En jouant, disent-ils, la carte du « haut de gamme » – c'est-à-dire des prix forts... Ainsi, tel patron marseillais a doublé son chiffre d'affaires en augmentant ses prix de 30 % en deux ans ; telle « PME » de Honfleur vend ses chemisiers 300 euros pièce dans la boutique qu'elle vient d'ouvrir à Shanghai, etc. Sans parler des ateliers clandestins qui se multiplient et font fabriquer ici même des vêtements dans des conditions du Tiers Monde, permettant à certains distribu-

teurs d'améliorer discrètement leur marge.

Quant à Guillaume Sarkozy, qui s'était dit « fier d'être un patron industriel qui délocalise », son entreprise Tissage de Picardie a certes mis la clé sous la porte, mais lui s'est reclassé comme patron d'une société d'assurance.

Bref, les seuls qui auront vraiment fait les frais de la « crise » du textile français, ce sont les travailleurs, dont plusieurs centaines de milliers ont été licenciés depuis trente ans. Quant à la « mort » du textile français, c'était un mensonge cousu de fil blanc.

Michel BONDELET

• Kuhn Nodet – Montereau (Seine-et-Marne)

Prétexte honteux à la fermeture de l'usine

Depuis le début mai, les 145 salariés de cette usine qui fabrique du matériel agricole (semoirs) se sont mobilisés (occupation, délégations, manifestations) contre le projet de fermeture. En juillet dernier, les dirigeants du groupe Bucher ont confirmé la fermeture. Ils invoquent un déficit sur ce site, mais passent sous silence les

profits qu'ils tirent des autres usines du groupe, à Saverne (Bas-Rhin) et à Chateaubriant (Loire-Atlantique).

La direction, qui s'apprête à dépenser entre 11 et 15 millions d'euros pour fermer l'usine de Montereau, se contente de dire que des reclassements sont possibles dans les usines de l'hexagone où certaines activités sont

transférées. Ces reclassements seront peu nombreux et laisseront sur le carreau la plus grande partie des 145 salariés ainsi que ceux des sous-traitants. Un drame social dans une région déjà touchée par les fermetures, effectuées ou en cours, de SKF Thomery et d'ABB Champagne-sur-Seine.

Correspondant LO

• Limoges



Stéphane Diagana, Valérie Lang et Josiane Balasko apportant leur soutien aux grévistes de la faim.

Les sans-papiers dans leur cinquième semaine de grève de la faim

Les sans-papiers de Limoges qui, après deux semaines de grève de la faim début juillet, ont de nouveau cessé de s'alimenter depuis le 7 août (voir LO n° 1980 et 1986) entrent donc dans leur cinquième semaine de grève de la faim. Ils ne sont plus 44 mais 43 dans le local, rue du Mau-pas, car l'un d'entre eux, Diaby Karamba, un Guinéen de 36 ans a été arrêté et placé en garde à vue alors qu'il se rendait en voiture voir son épouse, enceinte et en situation régulière. Le prétexte a été le fait que son permis de conduire soit guinéen et pas français. Il faisait l'objet d'un arrêté de reconduite à la frontière signé en août par le préfet. Le tribunal administratif a rejeté son recours et il a immédiatement été transféré au centre de rétention de Palaiseau, sans que son avocate ait été avertie et ait eu le temps de lui faire signer son pourvoi en appel. À l'heure où nous écrivons il a sans doute déjà été embarqué dans un avion en direction de la Guinée.

Depuis une semaine, la grève de la faim des sans-papiers de Limoges est connue sur le plan national. Les sans-papiers qui demandent leur régularisation ont reçu le soutien de personnalités politiques de gauche et d'extrême gauche (verts, PC, LCR) et notamment d'Arlette

Laguiller qui a adressé une lettre au préfet de la Haute-Vienne. Lundi 4 septembre, ils ont reçu la visite des comédiennes Josiane Balasko et Valérie Lang et du sportif Stéphane Diagana, ce qui a permis de médiatiser un peu plus leur action.

Mais le préfet persiste et signe : il refuse de réexaminer leur situation prétendant avoir des consignes strictes du ministère de l'Intérieur. Il est à craindre que des expulsions comme celle de Diaby Karamba se renouvellent ou même que la préfecture, qui ne peut les expulser d'un local municipal sans l'autorisation du maire PS, puisse obtenir de la DDASS une évacuation pour raisons sanitaires.

Les grévistes de la faim sont décidés à continuer leur action « jusqu'à la régularisation ou jusqu'à la mort » car ils ne supportent plus la situation de clandestinité et de précarité qui est leur lot ici et parce que, pour beaucoup d'entre eux, un retour au pays d'origine signifie une misère encore plus terrible et même la mort. Des manifestations ont toujours lieu deux fois par semaine de leur local à la préfecture pour demander leur régularisation au préfet et les militants de Lutte Ouvrière y sont bien sûr présents.

• De Robien se félicite

Il y au moins un ministre heureux

« La rentrée devrait se dérouler dans des conditions tout à fait satisfaisantes », déclare de Robien, le ministre de l'Éducation nationale. Et il se fait fort de régler rapidement les problèmes « très localisés » qui se présenteraient dans les 520 000 classes en France.

C'est pourtant le même qui annonce, dans le budget 2007, la suppression de 8 500 postes d'enseignants, suppressions qui s'ajoutent à celles des années précédentes : à la rentrée 2006, 2 083 postes de professeurs et 4 500 postes de non-titulaires, vacataires ou contractuels en moins et, depuis 2003, près de 26 000 postes de professeurs supprimés. Pour faire oublier ces suppressions, il annonce la création pour 2006-2007 de 50 000 « emplois de vie scolaire » dans les écoles primaires, qui s'ajoutent aux 45 000 recrutés l'année passée dans les collèges et lycées. Mais il ne dit pas que ces

emplois remplacent tout juste les emplois-jeunes arrivés en fin de contrat.

De Robien se dit cependant « conscient des besoins des professeurs », mais il écarte d'un revers de main leurs revendications. Quand on lui parle de la journée d'action du mercredi 6 septembre et de la journée de grève du 28 septembre, il répond que « le temps des querelles est du temps perdu » et que « la meilleure façon de défendre l'école, c'est de montrer qu'elle fonctionne »...

De Robien est décidément bien à sa place, dans un gouvernement où les ministres nous annoncent que le chômage baisse et que les prix sont stables. Alors pourquoi n'y irait-il pas de son petit couplet dans le chœur gouvernemental, pour nous annoncer que tout ira bien à la rentrée 2006 ?

Cédric DUVAL

• Les collèges « Ambition réussite »

Comment déshabiller Pierre sans habiller Paul

La réforme des ZEP, les zones d'éducation prioritaire, ou REP (réseaux regroupant collèges et écoles primaires en zone sensible), présentée par le ministre de l'Éducation nationale comme un des volets de sa politique visant à « l'égalité des chances », débute en cette rentrée scolaire avec la mise en place des collèges « Ambition réussite ».

Derrière le clinquant du terme se dissimule pour l'essentiel un rébarbatif reclassement des quelque 1 100 collèges précédemment ZEP ou REP en trois catégories, respectivement les EP1, EP 2 ou EP 3. Seuls les collèges du premier groupe, les 249 classés « Ambition réussite », sont censés bénéficier de quelques moyens supplémentaires afin de permettre aux jeunes qui y sont inscrits et aux enfants des écoles du même secteur géographique, rassemblant des familles populaires, de poursuivre leurs études avec de meilleures chances de réussite scolaire.

En réalité, le dispositif prévoit bien peu de moyens supplémentaires : pour chaque « réseau » (un collège et les écoles associées), quatre professeurs « référents » qui enseigneront à mi-temps et coordonneront le travail de leurs collègues,

des « assistants pédagogiques » qui prendront la place des surveillants, de moins en moins nombreux, ou des anciens emplois-jeunes, et une infirmière scolaire à temps plein (ce n'était pas toujours le cas).

Mais ces moyens, pour limités qu'ils soient, ne résultent pas d'une augmentation du budget consacré à l'acquisition du fameux « socle commun de connaissances », les savoirs de base que le précédent ministre, Fillon, présentait comme l'alpha et l'oméga de la réussite des enfants des classes populaires à l'issue de la classe de troisième. Les heures d'enseignement attribuées aux professeurs « référents » ne sont que le résultat de la diminution d'une demi-heure de l'horaire hebdomadaire de cours de toutes les classes « intermédiaires », les cinquièmes et les quatrièmes.

Qu'advient-il par ailleurs

des établissements classés EP2 ou EP 3 ? Les seconds fonctionneront à l'aide de moyens inchangés, donc notoirement insuffisants. Les autres, dont la liste n'a pas été rendue publique afin de ne pas concentrer toutes les sources de mécontentement, seront exclus du dispositif ZEP ou REP d'ici deux ans.

Voilà donc, comme ce fut le cas pour de nombreuses réformes de l'école, un maigre ensemble de dispositifs au nom ronflant, dont le dénominateur commun est la réalisation d'économies budgétaires. Car ce n'est pas avec les 8 700 postes d'enseignants supprimés dans le cadre du budget 2007 que les douze millions de jeunes scolarisés pourront bénéficier du « soutien personnalisé » et autres petits groupes de trois à dix élèves que la réforme Fillon promettait pour lutter contre l'échec scolaire.

En fait « d'ambition réussite », c'est une « ambition » (très mesurée) sans chance de « réussite » qui constitue la politique gouvernementale.

Viviane LAFONT

Pénurie pour l'école publique Pain béni pour l'école catholique

À l'occasion de la rentrée scolaire de cette année, l'augmentation de la fréquentation des établissements d'enseignement privé, catholiques pour l'essentiel, a été relevée par la presse.

Selon un de leurs responsables, les établissements catholiques auraient refusé environ 25 000 demandes d'inscription d'enfants et les listes d'attente compteraient au moins trois jeunes par établissement. Sur un total de 12 millions de jeunes scolarisés, l'enseignement privé en compte environ deux millions, chiffre en progression régulière, bien que limitée par les capacités d'accueil du privé. Certains parents, ni particulièrement croyants ni spécialement fortunés, seraient de plus en plus nombreux à envoyer leurs enfants dans des établissements privés, où ils espèrent trouver de meilleures conditions d'enseignement que dans le public.

Une telle situation n'est possible que parce que les gouvernements successifs, depuis des années, privent de moyens l'enseignement public, alors qu'ils ne manquent ni de générosité financière ni de complaisance vis-à-vis de l'enseignement privé.

D'un côté, le manque d'enseignants, les classes surchargées, la pénurie d'équipements, etc. De l'autre, des subventions à l'enseignement privé et un personnel rémunéré par l'État – du moins



Manifestation pour l'école publique en 1994, toujours d'actualité.

pour tous les établissements sous contrat, et ils sont les plus nombreux. Et cela, alors que les établissements privés ne sont liés par aucune obligation et peuvent sélectionner les élèves, écarter les cas difficiles, renvoyer et refuser sans contrainte les jeunes qu'ils jugent inopportuns.

En revanche, dans le cadre de la scolarité obligatoire, les établissements publics sont tenus

d'accueillir tous les enfants, sans exclusive. Et c'est normal. Mais pour faire face à cette responsabilité dans les meilleures conditions, en particulier pour réussir à scolariser les jeunes qui viennent de milieux défavorisés, ne parlant parfois pas le français, et pour permettre à tous les enfants de progresser ensemble correctement, il faudrait des moyens considérables. Comment un

enseignant peut-il faire face à une classe dont les enfants sont d'une dizaine de nationalités différentes ? Ce n'est qu'un exemple d'une situation pas si rare, à laquelle il n'est possible de répondre qu'avec des enseignants nombreux, des classes à effectif réduit, bref des moyens en suffisance. Si les gouvernements passés et présents étaient responsables vis-à-vis des jeunes

générations, s'ils se préoccupaient sincèrement de l'avenir de ces jeunes, ils répondraient aux demandes des parents comme des responsables d'établissements scolaires, qui dénoncent le manque de moyens, de professeurs, de personnel d'encadrement, de locaux, etc., dans l'enseignement public.

Lucienne PLAIN

• Financement de l'école privée

Les communes mises davantage à contribution

La loi sur la décentralisation d'août 2004 comportait un dispositif (article 89) alors passé inaperçu et dont les effets se font maintenant ressentir. Il oblige en effet les communes à financer la scolarité des enfants résidant sur leur territoire, mais scolarisés dans un établissement privé d'une autre commune. Ce transfert se fait au titre du « forfait communal », qui comprend maintenant non seulement les frais de scolarité, mais aussi une contribution aux frais de fonctionnement (entretien des bâtiments, assistantes

maternelles, etc.).

Ce transfert peut concerner des communes trop petites pour avoir une école maternelle et une école primaire. Et surtout il concerne les communes dont certains habitants choisissent d'envoyer leurs enfants dans une école privée située dans une autre commune. La somme est souvent élevée – quelque 700 euros par élève dans le Cher, par exemple – et elle grève ainsi de maigres budgets communaux. Et la loi constitue en fait une nouvelle pompe à finances publiques pour l'enseignement

privé, en particulier catholique, puisqu'il représente la grande majorité de l'enseignement privé. Au total, cela représenterait la somme rondelette de 275 millions d'euros par an.

De même que des associations comme le Comité national d'action laïque, des maires de communes rurales se mobilisent pour faire abroger cette disposition scandaleuse. Ils ont bien raison : l'argent public pour le service public !

M.B.